

Covid-19

Ayons une attitude responsable

Restons chez nous et appliquons les consignes données par le gouvernement. *La rédaction*

MALI

585

www.malikile.com

L'information est l'oxygène des temps modernes

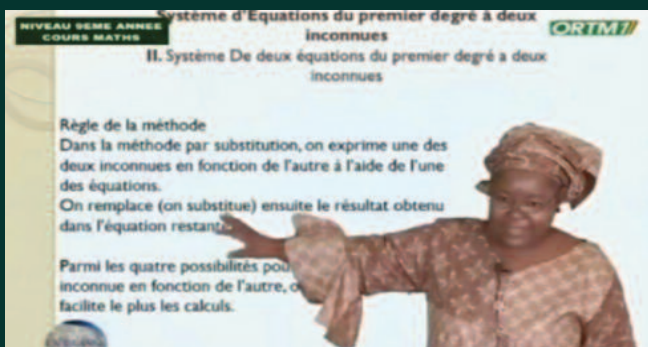
MERCREDI 15 AVRIL 2020

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

**Dr Brahim Fomba
professeur de droit
constitutionnel**

“Vers des législatives spéciales pour la CMA!”



L'Ecole à la Télé : Des erreurs techniques et pédagogiques



Elections législatives maliennes : Un troisième tour pour la CMA ?

FOFY[®] INDUSTRIES

L'équipementier de votre maison

CUIVES

MALISAD10



Santé • Sécurité • Economie

Une	Dr Brahim Fomba professeur de droit constitutionnel : «Vers des législatives spéciales pour la CMA!»	P.4
Brèves	<p>Insécurité au Mali : Deux attaques attribuées à des jihadistes dans la région de Kayes P.12</p> <p>Cours en ligne : Les objections des syndicats P.12</p> <p>Pâques et COVID-19 : “Une fête de Pâques à huis clos” P.12</p> <p>Communiqué du parti Adepm relatif à la tentative de coup d’État constitutionnel et de partition sur fond de banditisme juridique de la République Mali par le président IBK et son ministre de l’Administration territoriale P.13</p> <p>Procès en licenciement abusif contre la C-SCPC : Comment 50 millions F CFA deviennent 5 millions P.13</p> <p>Enlèvement de Soumaïla CISSE : Le RDS demande la libération immédiate P.14</p>	
Actualité	<p>L’Ecole à la Télé : Des erreurs techniques et pédagogiques P.16</p> <p>Riposte contre le Covid-19 : Une contribution de 15,6 milliards de FCFA de la Banque Mondiale P.17</p> <p>Riposte au COVID-19 : Gratuité de l’électricité, de l’eau... P.18</p> <p>Barrières sociales contre Covid-19 : Des mesures préconisées non respectées P.19</p>	
Politique	<p>Elections législatives maliennes : Un troisième tour pour la CMA ? P.21</p> <p>Élections législatives 2020 : Faut-il s’indigner des alliances politiques tous azimuts ? P.23</p> <p>Proclamation des résultats définitifs du premier tour des législatives : La presse privée victime de la rancune tenace de Manassa Danioko P.24</p>	
Culture & société	Littérature : Cinq conseils de lecture de Fatoumata Keita P.27	
International	<p>Boris Johnson : Leçons pour les gouvernants africains ! P.28</p> <p>Covid-19 en Chine : Des Africains expulsés, traînent dans les rues P.28</p> <p>Belgique : La sénégalaise Fatou Diome, Docteur Honoris causa à l’Université de Liège P.29</p>	
Sport	Ivan Rakitic à Mundo Deportivo : “Dans le football, vous devez accepter des choses que vous ne comprenez pas qui peuvent arriver” P.30	

Comité de rédaction

Quotidien numérique d’informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d’Informations (AMPI)**
Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keita, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte

P.14



P.19



P.24



Dr Brahim Fomba professeur de droit constitutionnel : “Vers des législatives spéciales pour la CMA!”



La République constitutionnellement indivisible du Mali avec le morceau de région autonome de l'Azawad qu'elle traîne, n'arrête décidément pas dans les faits, sa marche forcée vers l'éclatement. Le nouveau coup accélérateur de ce mouvement vient du gouvernement à travers le ministre Boubacar Alpha BAH de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation actuellement en train de gam-

berger, comme un complot contre la République, des législatives spéciales pour la CMA. Sa lettre n°001100/MATD-SG en date du 9 avril 2020 qui invite à la réunion du 10 avril 2020 en est la preuve irréfutable. L'objet qui est le même que l'ordre du jour de cette correspondance complotiste contre la République adressée au Président de la CMA est ainsi libellé : « **Examen du projet de décision portant création**

des commissions de mise en place des autorités intérimaires et de préparation de l'élection des députés à l'Assemblée nationale au niveau des régions de Taoudénit et Ménaka et des cercles de Almoustrat et Achibogho ».

Le ridicule dans cette histoire rocambolesque, ne tient pas seulement aux fameuses autorités « intérimaires » que ce gouvernement déculotté s'ingénue à perpétuer au mépris de l'esprit et même de la lettre de l'Accord séparatiste d'Alger. Il tient également et surtout, au fait que c'est un ministre de la République qui accepte ainsi de se mouiller dans une telle besogne anti-républicaine. La Constitution du Mali et les lois de la République ne seraient-elles aux yeux de IBK et de ses ministres, que des chiffons de papier sans valeur juridique quelconque ? C'est le ministre Boubacar Alpha BAH qui se trouve fortement interpellé aujourd'hui par cette question et tant d'autres que sa correspondance du 9 avril 2020 ne manque pas de soulever.

Le ministre aurait-il promis d'organiser à leur seul profit d'autres élections aux rebelles de la CMA pour acheter leur implication aux législatives en cours ? De quel deal anti républicain





Le ministre Boubacar Alpha BAH aurait-il convenu avec la CMA pour organiser des élections qui ne reposent absolument sur aucun fondement juridique ? Pourquoi le gouvernement s'était-il assis sur les multiples mises en garde sur l'actualisation des circonscriptions administratives avant la tenue des législatives ? Il ne peut aujourd'hui s'en prendre qu'à lui-même, car victime de ses propres turpitudes.

Le principe constitutionnel d'égalité du suffrage remis en cause

Il ne faut pas oublier que l'entêtement du gouvernement a été que les législatives en cours se tiennent sur la base des circonscriptions électorales de cercles et de communes du District de Bamako telles que prévues par la loi n°02-010 du 05 mars 2002 portant loi organique sur les députés. Aux termes de cette loi, 147 députés sont à élire dans les 55 circonscriptions électorales réparties sur l'ensemble du territoire national entre les cercles et les communes du District de Bamako. Le gouvernement a par conséquent mis au frigo les nouvelles circonscriptions administratives de cercles qui ont

été exclues du processus. De ce fait, il n'a pas été tenu compte en particulier de la loi n°2012-018 du 02 mars 2012 et des nouveaux cercles suivants qu'elle a créés dans les régions de Tombouctou, Taoudénit, Gao, Menaka et Kidal : cercles de Achibogho dans la Région de Kidal ; Almoustrat dans la région de Gao ; Taoudénit, Foum-Elba, Achouratt, Al-Ourche, Araouane et Boû-Djébéha dans la région de Taoudénit ; Anderamboukane, Inékar et Tidermène dans la Région de Ménaka.

Il en a été de même pour tous les cercles opérationnellement ou non, érigés en régions





constitués à leur tour de nouveaux cercles. C'est ainsi que l'article 1er du Décret n°2020-010/P-RM du 22 janvier 2020 portant convocation du collège électoral dispose : « **Le collège électoral est convoqué le dimanche 29 mars 2020, sur toute l'étendue du territoire national, à l'effet de procéder à l'élection des députés à l'Assemblée nationale** ». Si le collège électoral a été convoqué sur toute l'étendue du territoire nationale, cela

signifie que le corps électoral d'aucune localité du pays n'a été physiquement exclue des législatives actuellement en cours. Autrement dit, l'ensemble du corps électoral du Mali a été convoqué aux législatives, indépendamment de leur positionnement administratif sur le territoire national. Dans tous les cercles de l'ensemble des régions du Nord et du reste du pays, tout le corps électoral avait été convoqué aux législatives en cours et est censé avoir

déjà voté lors du premier tour du 29 mars 2020 et s'apprête à le refaire lors du second tour prévu pour le 19 avril prochain.

Dans ces conditions, il ne saurait y avoir une quelconque nouvelle élection de députés à l'Assemblée nationale au niveau de ces nouveaux cercles. D'ailleurs, des sièges ont d'ores et déjà été emportés lors du premier tour dans ces anciens cercles du Nord.

Il en est ainsi au niveau du corps électoral des quatre (4) cercles de Kidal (Abeibara, Kidal, Tessalit, Tin-Essako), des cercles de Menaka et de Bourem dans la région de Gao. Comment ce même corps électoral pourrait-il voter de nouveau dans le cadre de la législature en vue sans porter atteinte au principe constitutionnel d'égalité du suffrage affirmé à l'article 27 de la Constitution ? Comment se vote va-t-il pouvoir se tenir au mépris de la Constitution, mais aussi de la loi électorale à l'alinéa 2 de son article 2 où il est également stipulé que « le suffrage est universel, égal et secret » ? Le ministre Boubacar Alpha BAH devra au peuple malien de sérieuses explications pour justifier une telle imposture juridique. L'article 27 de la Constitution dispose en effet que « le suffrage est universel, égal et secret... ». Le principe constitutionnel de l'égalité devant le suffrage induit nécessairement que la voix de chaque électeur pèse le même poids comme résumé par l'adage « one man, one vote », c'est-à-dire « un homme, une voix ». Chaque suffrage doit



avoir un poids égal à celui de tous les autres. La mascarade électorale en préparation au ministère de l'Administration territoriale est un mépris inqualifiable de ce principe constitutionnel dans la mesure où elle revient à faire voter deux fois le même corps électoral pour le même renouvellement général de l'Assemblée nationale. Tout se passera comme si le corps électoral qui a voté lors du premier tour et qui va voter de nouveau au second tour dans les circonscriptions électorales de cercles telles que fixées par la loi n°02-010 du 05 mars 2002 portant loi organique sur les députés, sera exactement le même qui va de nouveau voter dans les nouveaux cercles créés par la loi n°2012-018 du 02 mars 2012. Ce même corps électoral va voter deux fois, rompant ainsi l'égalité de suffrage au Mali.

A moins de considérer que les électeurs ciblés par le double vote en préparation au ministère de l'Administration territoriale sont supérieurs au reste de la population électorale nationale, aucune nouvelle élection n'est possible ni dans les régions de Taoudénit et Ménaka, ni dans les cercles de Almoustrat et Achibogho, ni d'ailleurs nulle part en République indivisible du Mali.

A part les élections partielles, aucune élection n'est possible jusqu'au prochain renouvellement général de l'Assemblée nationale

Sur la question, le droit électoral malien ne se prête à aucune acrobatie juridique. Le Mali boucle actuellement le renouvellement général de

l'Assemblée nationale sur la base de 147 sièges, conformément à la loi n°02-010 du 05 mars 2002 portant loi organique sur les députés. Ce choix ayant été, non pas dicté par un quelconque DNI lui-même tenu par la Constitution et les lois de la République, mais par le gouvernement lui-même investie de pouvoirs constitutionnels, il lui appartient désormais de s'assumer pleinement et de ne prétendre sous aucun prétexte, en avoir ignoré toute la portée juridique. Ce qui implique que la nouvelle législature à venir ne pourrait aucunement intégrer les nouveaux cercles dont le gouvernement a préalablement fait le choix d'exclure des circonscriptions électorales. Ils doivent nécessairement attendre le prochain renouvellement général normal ou anticipé de l'Assemblée nationale pour ensuite prétendre, après avoir bien entendu relu la loi organique sur les députés, rejoindre le lot des circonscriptions électorales des députés.

La condition sine qua non de toute nouvelle élection de député à l'Assemblée nationale demeure la dissolution de la future législature en vue ou l'expiration de son mandat constitutionnel normal qui ne pourrait intervenir qu'en 2025. En attendant ce renouvellement général, seules les élections législatives partielles sont licites. Or celles que le ministre Boubacar Alpha BAH voudrait concocter en catimini avec la CMA sont tout à fait autre chose de totalement illégale n'ayant absolument rien à voir avec des élections partielles.

Une élection partielle ou partielle est un scrutin spécial qui ne concerne qu'une ou un nombre limité de circonscriptions électorales. Les élec-

tions législatives partielles sont pour l'essentiel régies par la loi n°02-010 du 05 mars 2002 portant loi organique sur les députés et la loi n°97-010 du 11 février 1997 modifiée relative à la Cour constitutionnelle. Il résulte de la lecture de ces deux textes que les élections partielles supposent des vacances de sièges parlementaires entre deux législatures. Les textes précisent toutefois que les vacances ne peuvent déboucher sur des élections partielles lorsqu'elles interviennent dans les douze derniers mois précédant le renouvellement général de l'Assemblée Nationale. Les cas de vacances peuvent survenir à la suite d'annulation contentieuse de l'élection, de démission pour convenance personnelle de député, de décès ou d'empêchement définitif d'un député, de déchéance du député dont l'inéligibilité se révèle après la proclamation des résultats, de démission d'office de député qui, se trouvant dans un cas d'incompatibilité, n'aurait pas opté dans un délai d'un mois après une mise en demeure restée sans suite.

De toute évidence, le ministre de l'Administration territoriale doit être renvoyé à la Constitution et à ces textes de loi. Afin de lui éviter de tremper dans des tripotouillages juridiquement indécents auxquels de toute façon, le peuple malien ne manquera pas de s'opposer énergiquement.

Dr Brahima FOMBA, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJP)



Modibo Simbo Keita

J'avais prévenu Me Cheick Oumar Konaré, Me Allassane Diop, Me Zana et son Ami Me Abderahmane MAMATA TOURÉ...



Alima Toure

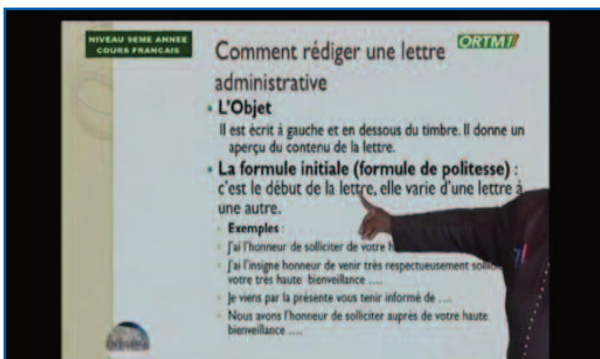
Même si on allait filmer les malades du Covid-19 au Point G, à l'hôpital du Mali et au centre Marchoux et qu'on les montrait au journal télévisé de 20h et dans tous les médias du Mali, certains maliens soutiendront et continueront à dire que cette maladie n'existe pas et n'est que pure invention. Qu'Allah nous assiste et nous protège face à tant d'inconscience et d'ignorance. Pour ceux qui le peuvent, continuons de sensibiliser la population.



Djibril Touré

Mali : Démarrage des Cours à distance sur ORTM 1 et ORTM 2.

Cours Français 9e année. Ceci me rappelle, en 2008 où nous avons étudié la lettre administrative au Médersa communautaire de Bacodjicoroni Aci.



Ismael Tiendrebeogo

Radio Oméga #Coronavirus :

- Le conseil d'administration du FMI approuve un allègement du service de la dette immédiat pour 25 pays

- Le Burkina parmi les bénéficiaires

25 pays bénéficieront d'un allègement du service de leur dette. Ce sont : Afghanistan, Bénin, Burkina Faso, Comores, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Haïti, Îles Solomon, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Népal, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Tadjikistan, Tchad, Togo et Yémen. L'annonce a été faite lundi par la Directrice générale du Fonds monétaire international (FMI), Kristalina Georgieva. "Aujourd'hui, j'ai le plaisir d'annoncer que notre conseil d'administration a approuvé un allègement immédiat du service de la dette pour 25 pays membres du FMI au titre du fonds fiduciaire réaménagé d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC), dans le cadre des mesures que le FMI prend pour aider ses pays membres à faire face aux conséquences de la pandémie de COVID-19" a-t-elle indiqué.

" Nos pays membres les plus pauvres et les plus vulnérables recevront ainsi des dons qui couvriront leurs obligations envers le FMI pour une phase initiale de six mois, ce qui leur permettra de consacrer une plus grande partie de leurs faibles ressources financières aux soins médicaux et autres efforts de secours d'urgence vitale" a souligné Kristalina Georgieva.



Bouba Fané

Vivement la Fin de cette épidémie de Coronavirus afin d'offrir un Match de Gala digne de ce nom à travers Foot Santé sous la houlette du Président N'Dia Diabaté, notre Ambassadeur Gervinho avec la participation des stars comme Seydou Keita, Adama Diarra Traoré etc..... Ce grand Match rendra hommage à tous les victimes du Coronavirus. Ensemble prions pour la Fin de cette épidémie.





Hamidou Sangaré

Cette époque où l'on envoyait quelqu'un dehors pour tourner l'antenne et puis on crie "c'est bon, l'image est un peu claire"



Page Jeamille Bittar

Je sollicite votre soutien pour la candidature de notre jeune frère Moussa Timbine au 2^{em} tours des législatives. Je vous serai reconnaissant de taire nos différents faire parler la raison.

Je m'engage personnellement à mettre un terme aux différents et aux malentendus. Je sais compter sur vous. Il mérite de gagner
Je vote RPM /APR en commune 5. Merci Moussa pour ton investissement personnel pour le retour du président ATT
Jeamille Bittar



Gouvernement du Mali

Actualité du Premier Ministre | Plan d'Action national de riposte contre le #Covid-19 : la Banque mondiale contribue à hauteur de 15,60 milliards de FCFA.

Le Premier ministre, Chef du Gouvernement, ministre de l'Economie et des Finances, Dr Boubou Cissé et le Groupe de la Banque mondiale au Mali, représenté par la Directrice des Opérations, Mme Soukeyna Kane, ont signé un accord de financement d'un montant de 15,60 milliards de F CFA, relatif au projet de riposte d'urgence à la pandémie de #Covid-19. C'était ce mardi 14 avril 2020 à la Primature, en présence du ministre de la Santé et des Affaires sociales, M. Michel Sidibé. Composé d'un don de 7,8 milliards FCFA et d'un prêt du même montant, ce financement a pour objectif principal de renforcer la capacité du Gouvernement du Mali dans la gestion de la pandémie à coronavirus et ses conséquences. Et cela, conformément à la Politique nationale de lutte contre la pandémie de COVID-19 préconisée par le Président de la République lors de la session extraordinaire du Conseil supérieur de la défense nationale du 17 mars 2020.



Le projet de riposte d'urgence à la pandémie du Covid-19 vise à faire face à la crise sanitaire sur toute l'étendue du territoire national; grâce notamment à l'amélioration de l'accès aux soins de santé et à la promotion d'une réponse intégrée à la pandémie par le biais du renforcement des moyens de dépistage, de détection et de traitement des patients, ainsi qu'à l'amélioration des capacités des laboratoires et des moyens de veille sanitaire.

Il comprend trois composantes :

- 1- la réponse urgente au #Covid-19 ;
- 2- l'augmentation de l'accès aux soins de santé et;
- 3- la gestion de la mise en œuvre et le suivi/évaluation, conformément aux initiatives entreprises par le Gouvernement du Mali et ses Partenaires Techniques et Financiers.

Le projet permettra de renforcer la surveillance, la détection et la gestion des cas à Bamako, dans les régions et les districts sanitaires. Il permettra également de rendre disponibles 100 cliniques modulaires pour accroître la capacité en lits du Mali et d'augmenter la fourniture d'équipements de protection individuelle.

Il prévoit également, la formation du personnel de santé, l'augmentation de son effectif et l'octroi de primes pour lui permettre d'exercer dans de meilleures conditions. Les structures de santé devant prendre en charge des patients du Covid-19 recevront elles aussi, une aide financière. Enfin, les ménages affectés bénéficieront d'un soutien financier, de denrées alimentaires et de produits essentiels pour leur permettre de faire face aux mesures prises pour freiner la propagation de la maladie.

Selon la Directrice des Opérations de la Banque mondiale, ce soutien d'urgence n'est que le début d'un effort plus vaste que le Groupe de la Banque mondiale prévoit de fournir aux pays qu'il finance.

Le Premier ministre a remercié les autorités du Groupe de la Banque mondiale pour la promptitude avec laquelle l'Institution est intervenue pour soutenir le Gouvernement du Mali dans ses efforts de prévention et de lutte contre la pandémie du #COVID-19.

Soutien allemand pour le combat contre COVID:

L'Allemagne était aux côtés de peuple maliens avant la crise, nous restons ensemble pendant la crise, et on avance ensemble après la crise.

Une équipe de spécialistes en infectiologie de l'Institut de Microbiologie des Forces armées allemandes (IMB) travaille actuellement avec le Centre d'Infectiologie Charles Mérieux (CICM) à Bamako pour améliorer encore la capacité à détecter le COVID-virus. Le CICM est un de quatre laboratoires au Mali, qui ont la capacité de faire le diagnostic du COVID-19.

L'équipe allemande a fourni au Centre des produits spéciaux pour détecter le virus. Lors d'une visite conjointe, Michel Hamala Sidibé, Ministre de la santé et des Affaires Sociales, et Dr. Dietrich Pohl, Ambassadeur de l'Allemagne, ont constaté que cette coopération fonctionne parfaitement et que le niveau des travaux scientifiques répond aux normes les plus élevées. Ambassadeur Pohl souligné que l'Allemagne continue de travailler en étroite collaboration avec le Mali, en particulier dans la situation actuelle difficile. Un petit projet,

mais très efficace, comme celui au CICM en est une preuve évidente. LE CICM et l'IMB travaillent ensemble depuis 2014 pour pouvoir réagir plus rapidement et mieux aux menaces biologiques grâce à la formation et à l'échange d'expériences.



Awa Sylla

Aux patrons de presse qu'est ce que vous allez faire pour SOUMAILA CISSÉ. Ça fait 21 jours mais votre silence m'inquiète.

Soumaila Cisse



Trop c'est trop si y'avait pas ce confinement j'allais voir chaque chef d'état de la CEDEAO en personne pour leur rappeler leur devoir. Mais je le ferai par lettre.

Les guides religieux et les chefs traditionnels pourquoi ce silence radio. C'est le moment de vous montrer. Le président Soumaila Cissé a fait 21 jours entre les mains des inconnus.

La société civile vous êtes où le président Soumaila Cissé a fait 21 jours entre les mains des inconnus.

Je rêve de ce jour que ma maman Assitan Traoré Cisse te serrera de nouveau dans ces bras. Dieu peut le faire et il le fera Inchallah.

Moussa Baba Coulibaly

144 cas positifs, 13 décès et 34 guéris. Le défi c'est de revenir à zéro cas. Engageons-nous !



Figaro du Mali

Attaque de la BNDA de M'Pessoba : Un garde met en échec des vagabonds armés. Le Mali est sur plusieurs fronts, avec des forces de sécurité dédiées aux nouvelles mesures que le gouvernement a prises pour faire face à la pandémie Coronavirus. Pendant ce moment, des bandits résiduels



s'organisent et procèdent à des attaques à mains armées. Hier lundi 13 Avril 2020, dans le cercle de Koutiala, précisément à M'pessoba, des bandits sont arrivés à moto aux environs de 5h du matin. D'après les sources sécuritaires, les malfrats ont immédiatement ouvert le feu sur la loge des gardes qui n'y étaient pas à ce moment.

La plupart de leurs munitions n'ont ciblé que les gardes qui n'y étaient pas, ajoute un confrère de la place. Il a fallu la riposte d'un garde sorti d'une autre position pour mettre les vagabonds armés en déroute. Ils n'ont fait aucune perte en vie humaine et n'ont pu rien emporté comme argent.

Mais le garde, ajoute une source au commissariat de Koutiala, a été touché légèrement. M'pessoba est à une quarantaine de kilomètres de Koutiala et la BNDA de cette localité relève évidemment de la capitale de l'or blanc.



KANTE

Avant hier j'étais partie dans mon village. Pour sensibiliser les élèves afin de suivre les cours à la télévision, la radio et sur internet. Je suis tombé sur un têtard qui me demande s'ils vont porter les tenues d'abord avant de suivre. Et si lors de la récréation les cantines seront ouvertes pour manger? Je suis retourné dans mon confinement à Bamako



Fahad Ag Almahmoud

Moussa Mara
Le Fond monétaire a donné 100 millions de dollars au Rwanda hier, aujourd'hui 400 millions au Sénégal pour faire face au coronavirus. Merci au Gouvernement de nous dire quand ce sera le tour du Mali.



Qu'Allah lève sur nous cette pandémie avant le Ramadan.

*Ce matin, dans une église, c'était la journée des témoignages: * Un fidèle prend le micro et dit: " *Merci, Seigneur, pour ta grâce de m'avoir guéri de CORONAVIRUS* ". En voulant passer le micro à son voisin de gauche, ce dernier change de place en disant: " *J'ai oublié

mon témoignage à la maison. Passe le micro à celui qui est à ta droite*". En voulant passer le micro à son voisin de droite, celui-ci lui dit: " *Amen mon frère. Tu as tout dit. Il n'y a plus de témoignage. Passe le micro à l'interprète*". L'interprète répond: " *Je ne suis pas responsable des micros. Remets-le au pasteur*". À son tour, le pasteur dit: " *Frère en Christ! Par ta foi et ton témoignage, l'église t'offre le micro. Tu es béni. Rentre chez toi avec le micro en reconnaissance de tous les services que tu as rendus à l'église*".

Sambi Assa Touré

ALERTE LUTTE CONTRE LE COVID-19 AU MANDÉ



Issoufou Mahamadou

J'ai visité ce mardi, les magasins de l'Office des Produits Vivriers du Niger (OPVN), où j'ai constaté



la capacité de cet organe à répondre à la demande dans le cadre de l'Opération vente à prix modérés de céréales pour accompagner nos populations à faire face au #COVID19. -IM.

Samba Gassama General

Une chose m'a surpris dans le discours de IBK. Il parle d'école a distance pour les enfants ? Il n'a pas pu faire école en classe c'est école a distance qu'il va faire dans un pays ou même dans la capitale les gens n'ont ni électricité ni internet ?



mountagatal

Joyeuses fêtes de Pâques isolés et dans l'angoisse de la maladie ? Oui, parce que la Foi et l'Espérance sont plus fortes que le virus. Donc joyeuses Pâques à nos sœurs et frères chrétiens du Mali, au Mali, en Afrique et partout au monde.



Liyong Zhu

Rencontre avec le Ministre des affaires étrangères M. Tiébilé Dramé: La question des Africains à Guangzhou en cours de régler dans le contexte de la lutte anti covid-19. Tolérance zéro à la discrimination. Les relations amicales traditionnelles Chine-Afrique restent inchangées, sinon plus solides. Les deux parties ont plus que jamais besoin de la solidarité et de l'unité devant la pandémie.



Insécurité au Mali : Deux attaques attribuées à des jihadistes dans la région de Kayes



Dans une région normalement calme, l'axe de Kayes, qui mène aux mines d'or, a été attaqué à deux reprises jeudi 9 avril dernier. Un poste de gendarmerie a été pris pour cible presque en même temps qu'un poste de douane. Et l'on soupçonne des jihadistes d'en être les auteurs. Ce n'est pas une opération de banditisme qui a fait trois morts parmi les forces de l'ordre, mais un acte terroriste, explique une source proche du dossier. Plusieurs éléments militent en faveur de cette thèse. C'est un poste de sécurité de la gendarmerie et un autre de la douane qui ont été visés. Les assaillants sont repartis avec quelques armes, des motos. Ils n'ont pas touché à d'autres biens pourtant à leur portée. Par ailleurs, les premiers éléments de l'enquête révèlent que la semaine dernière, le jour de l'attaque, le commando arrivé sur place était composé de 14 personnes. Au front, certains portaient des bandeaux noirs avec des écritures en arabe. D'autres scandaient : « Allah Akbar » (dieu est grand).

Inquiétude

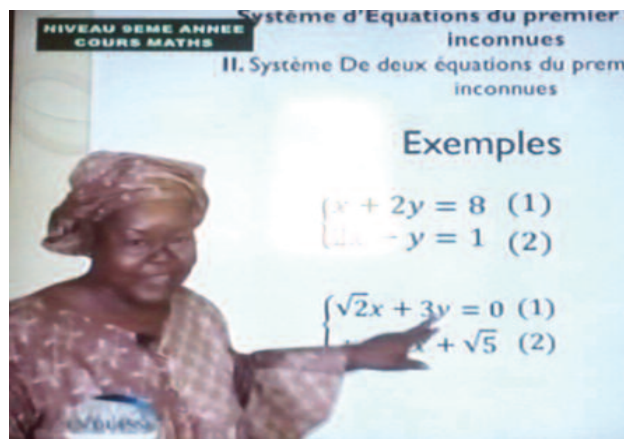
Généralement, les attaques attribuées aux jihadistes sur le territoire malien se déroulent au centre et au Nord, mais jamais sur l'axe Bamako-Kita qui mène sur la région de Kayes, dans l'extrême-Ouest. Et c'est ce qui inquiète. L'or est désormais le poumon de l'économie nationale, il faut donc prendre les devants. Les autorités maliennes ont donc décidé de renforcer, dans la zone, le dispositif sécuritaire.

Pâques et COVID-19 : "Une fête de Pâques à huis clos"



La fête de pâques qui commémore la résurrection du Christ, se manifeste sous une toute nouvelle forme en cette date du 12 avril 2020 avec le confinement dû à la pandémie du Covid-19 qui prend de l'ampleur dans le pays. Une date qui marquera sans doute l'histoire de l'Eglise. Jamais le dimanche de Pâques n'avait connu cette nouvelle

Cours en ligne : Les objections des syndicats



À travers une lettre circulaire le 11 avril 2020, les syndicats des enseignants grévistes repoussent l'initiative des cours à distance. L'école malienne a été frappée par deux grands maux cette année. Le gouvernement et les syndicats n'ont pas pu avoir un terrain d'entente avant l'apparition du Covid-19. Depuis la fermeture des écoles, le département de l'éducation songe à organiser des cours à distance pour les élèves. Les syndicats de l'éducation signataires du 16 octobre 2016 s'opposent à cette initiative tout en remettant en question son efficacité à l'heure présente. Mais ils précisent qu'ils ne sont pas contre la méthode. Plusieurs facteurs, selon eux, font obstacles à l'application de cette nouvelle stratégie. Les syndicalistes informent qu'ils n'ont pas été associés à ce projet et rappellent surtout l'absence des conditions nécessaires permettant l'exécution de ces cours à distance. Selon eux, ce projet en cours n'est destiné qu'aux enfants de quelques privilégiés. C'est-à-dire que tous les enfants du pays n'ont pas les moyens de s'offrir une connexion internet ni des appareils appropriés. Ils précisent encore que l'école ne saurait être discriminatoire et que l'égalité des chances de tous les enfants du pays à l'éducation est un droit. « Nous, syndicats de l'éducation signataires du 15 octobre 2016, conscients du rôle des enseignants en tant qu'acteurs majeurs du système éducatif et de la communauté éducative ne saurons-nous mêler d'un projet mort-né, d'une aventure sans issue, d'une supercherie visant à tromper l'opinion publique nationale et internationale », ont déclaré les syndicats.

■ Fatoumata Kané

forme de fêter. Les villes sont sans signes de manifestations, les marchés ne sont pas animés, avec les enfants et les jeunes cherchant tous à se rendre beaux pour la fête. Les églises ont gardé portes closes, les fidèles invités à regarder la télé, à suivre la radio ou à prier via d'autres plateformes. La Communauté Chrétienne n'avait jamais célébré avec un tel sentiment d'isolement. Cette célébration qui s'effectuait en toute gaieté entre frères et sœurs chrétiens, proches, amis se déroule hélas, à huis clos. « Pour cette date, nous n'avons d'autre option que de se faire à la situation : prier, manger, fêter au salon. C'est triste », résume Anou Jeanne Dakouo.

■ Assétou dite Mani Coulibaly (Stagiaire)

Communiqué du parti Adepm relatif à la tentative de coup d'État constitutionnel et de partition sur fond de banditisme juridique de la République Mali par le président IBK et son ministre de l'Administration territoriale

Le parti ADEPM est étonné du contenu de la lettre No001100/MATD_SG du 9 Avril 2020 du ministre de l'administration territoriale à la CMA pour l'organisation d'une nouvelle élection législative dans les régions de Taoudéni, Ménaka, cercles de Almoustrat et Achibogho. L'organisation de cette élection législative permettra d'offrir au moins 10 députés à la CMA en violation flagrante de notre constitution et de tous les textes.

Ce faisant, Ménaka bénéficiera du statut de cercle pour les élections législatives du 29 mars 2020 et du statut de région pour la nouvelle élection législative.

De telle pratique venant du ministre de l'administration territoriale qui viole la constitution et les principes du jeu démocratique est un coup d'État constitutionnel et qui confirme la partition de notre pays et cela sur fond de bricolage juridique.

Le parti ADEPM avait informé l'opinion nationale et internationale sur le bricolage juridique et administratif des élections législatives dont le collège électoral a été convoqué pour le 29 mars 2020.

Le parti ADEPM a également évoqué la violation de la loi 2012_017 et 018 et la caducité de la loi portant élection des députés

Le parti ADEPM a organisé des conférences de presse, les marches avec les partis UPM du Dr Baila Niang et du SADI du Dr Oumar Mariko en demandant au gouvernement de légiférer par ordonnance le temps d'opé-



rationaliser les nouvelles régions et de prendre en compte les réformes électorales majeures dont la proportionnalité pour l'élection des députés et la réaction du gouvernement a été le maintien des élections législatives. Pour le parti ADEPM l'organisation d'une nouvelle élection législative est contraire à la constitution et aux textes et lois de la République.

Compte tenu de la gravité de cet acte irrespectueux vis à vis de notre constitution pouvant créer une crise institutionnelle, le parti ADEPM exige la démission du ministre de l'administration territoriale de ses fonctions. Pour le parti ADEPM le président de la République et son gouvernement ont montré largement leur incompétence et leur incapacité à sortir le Mali de cette crise, au contraire ils participent à affaiblir le Mali et à accentuer la crise.

Le parti ADEPM lance un appel à toutes les forces vives de la nation à se mettre ensemble pour stopper ce projet machiavélique de mise en cause de la souveraineté de notre pays.

Bamako le 14 Avril 2020

Aboubacar Sidick Fomba président du parti ADEPM.

Procès en licenciement abusif contre la C-SCPC : Comment 50 millions F CFA deviennent 5 millions

Une décision du tribunal du travail avait condamné la Confédération des Sociétés coopératives de producteurs de coton (C-SPC) à payer à son ex-employé, Fadiala Coulibaly, 50 millions de F de dommages et intérêts et 4,5 millions de F CFA d'indemnités. La Cour d'appel vient de réduire les dommages et intérêts à 5 millions de F CFA. L'ex-responsable administratif et financier (Raf) de la C-SCPC, Fadiala Coulibaly, a eu maille à partir avec son employeur en la personne de l'ex-président de la structure concernée, Bakary Togola. Il a finalement été mis à la porte par ce dernier en juin 2019. S'estimant licencié abusivement, il a porté plainte. Le tribunal du travail, dans une décision rendue le 2 décembre 2019, a condamné la C-SCPC au paiement de 50 millions de F CFA de dommages et intérêts à M. Coulibaly en plus de ses indemnités s'élevant à 4,8 millions de F CFA.

Les conseils de la C-SCPC qui avaient interjeté appel viennent d'avoir gain de cause devant la Cour d'appel. Celle-ci a, au cours de son au-



dience du 9 avril 2020, infirmé la décision de la première instance. Elle a réduit à leur strict minimum les dommages et intérêts réclamés pour ne retenir que 5 millions de F CFA.

Une bataille judiciaire qui est loin d'être terminée en ce sens que le verdict de la Cour d'appel est très mal apprécié par les avocats de M. Coulibaly. Ils ont interjeté appel auprès de la Cour suprême.

■ **Abdrahamane Dicko**

Enlèvement de Soumaïla Cisse : Le RDS demande la libération immédiate

Cela fait plus de 2 semaines que le Chef de file de l'opposition et président de l'URD a été enlevé par des hommes lourdement armés sur le trajet Saraféré-Koumaïra, cercle Niafunké. Le RDS s'est dit « éploré » par cet acte posé contre le Chef de file l'opposition. Dans la main de ses ravisseurs depuis le 25 mars dernier, des voix s'élèvent parmi la classe politique pour demander la libération immédiate du président de l'URD, Soumaïla Cissé. « Les Maliens, toutes tendances confondues, sont éplorés par cet acte posé contre cet homme par des musulmans », s'est indigné le président du parti politique Rassemblement pour le développement et la Solidarité (RDS), Pr. Younouss Hamèye Dicko, jeudi devant la presse au siège du parti à Sébénikoro Dramanebougou. Et d'ajouter « nous, musulmans ne comprenons pas d'être victimes innocentes et expiatoires d'autres musulmans ou même d'autres croyants ».

Le chef de file de l'opposition, enlevé sur le trajet Saraféré-Koumaïra par des hommes armés, était en compagnie dans sa circonscription électorale à Niafunké où il était candidat aux législatives de 2020.

Dans la déclaration lue par son président, le RDS condamne avec « la dernière énergie l'enlèvement brutal de l'honorable Soumaïla Cissé et l'agression contre sa délégation ayant entraîné mort d'homme ».

Devant le vice-président de l'URD, Pr. Salikou Sanogo et la famille Cissé, représentée par la sœur de l'honorable, Kadidia Cissé, le RDS, par la voix de son président, a présenté ses condoléances attristées à la famille de la victime et souhaité prompt rétablissement aux blessés.

Le Pr. Younouss Hamèye Dicko a, ensuite, demandé aux ravisseurs, au



nom Allahoul Bâqi et son prophète Mouhammad (PSL), la libération de l'honorable Soumaïla Cissé.

Le RDS a salué la création de la cellule de crise pour la libération de l'honorable Soumaïla Cissé. Il a engagé l'Etat à tout mettre en œuvre pour sa libération. Tous de blanc vêtu pour la circonstance, le comité exécutif du RDS a observé une minute de prière pour tous ceux qui ont été enlevés sur le territoire du Mali.

Les 5 compagnons de l'honorable Soumaïla Cissé (Housseini N'douré, assistant de Soumaïla Cissé, Boubacar Sada Sissoko, cameraman, Abdramane Traoré dit Vieux Mahalmadane, Kola Badara le chauffeur et Yacouba Cissé) ont été libérés dans la nuit du jeudi 2 au vendredi 3 avril. A ce jour, le Chef de file de l'opposition reste le seul aux mains de ses ravisseurs.

■ **Kadiatou Mouyi Dombia**

SAER EMPLOI
SOCIÉTÉ AFRICAINE D'ÉTUDES ET DE RÉALISATIONS

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Leader des services de Gestion des Ressources Humaines et Paie en Afrique de l'Ouest

Je veux ce
KIT



Proche de vous



3500F
de bonus

200% de bonus
sur la 1^{ère} recharge

100% Bonus
pendant 1 mois

50 sms et 100 Mo
de forfait internet

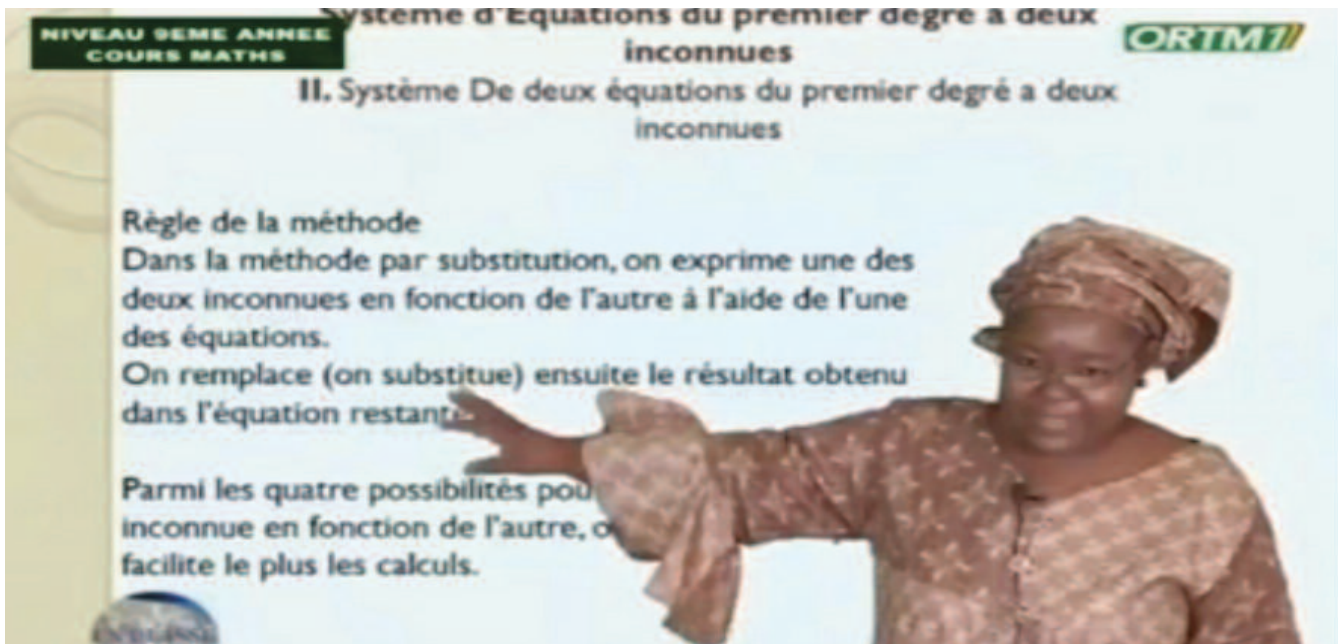
Achetez votre puce à 500 FCFA avec 500F de crédit initial et recevez en cadeaux des avantages exceptionnels*.

Bonus valable entre 5 et 30 jours.

service client : 6700

www.malitel.ml

www.facebook.com/malitel.official



L'Ecole à la Télé : Des erreurs techniques et pédagogiques

Pour pallier l'arrêt des cours consécutivement à la fermeture officielle des écoles jusqu'au 09 mai 2020, le Ministère de l'Éducation nationale a initié des cours à la télévision nationale (ORTM1). Le premier cours télévisé était adressé aux élèves du Second cycle fondamental, particulièrement les futurs candidats à l'examen du Diplôme d'Études Fondamentales (DEF). Ce premier cours portait sur La lettre administrative. Si dans l'ensemble tous les aspects de la lettre administrative ont été bien évoqués, des erreurs techniques et pédagogiques ont cependant été commises qui méritent d'être revues et corrigées pour améliorer le travail.

Des erreurs techniques

La première erreur technique commise dans le déroulement du cours concerne le positionnement de l'enseignant qui dispensait le cours. En effet, très souvent il se mettait entre les téléspectateurs que sont les élèves et le tableau numérique. Le résultat en est que des passages du cours étaient parfois invisibles. La seconde erreur est la difficulté qu'avait l'enseignant de pointer du doigt la partie de la leçon qu'il voulait montrer aux élèves-télé-

spectateurs. Cela dénote d'un manque de préparation qui donnait l'impression que l'enseignant était perdu. Si l'on sait qu'il s'adresse à des élèves jeunes, l'imprécision est de nature à créer la confusion et donc de brouiller le message qu'il veut envoyer aux apprenants.

Des erreurs pédagogiques

Certes le cours avait lieu à la télévision. Cependant l'enseignant ne doit jamais oublier que de l'autre côté de l'écran il est des élèves plus ou moins concentrés à qui le cours est destiné. L'enseignant doit donc se mettre dans l'atmosphère de la classe en veillant à la bonne compréhension par les élèves. En fait, il s'agissait plus d'un exposé que d'un cours car à aucun moment on n'a senti que les élèves étaient au centre du cours. Par exemple, lorsque l'enseignant donne la définition de la Lettre, il doit donner le temps aux élèves de la mémoriser. Mieux, les élèves sont censés avoir des cahiers pour prendre des notes. Or à aucun moment l'enseignant n'a laissé le temps aux élèves de le faire. Si l'on connaît le faible niveau de nos apprenants en français tant oral qu'écrit on mesure toute la difficulté qu'ils ont eue de suivre ce premier cours télévisé. En

classe comme à la télé, mais encore plus à la télé, la répétition est hautement pédagogique. Voilà pourquoi l'enseignant devrait se répéter suffisamment pour s'assurer que le maximum d'élèves-téléspectateurs ait des chances de le suivre et de le comprendre.

Un autre point est le manque d'explication de certains mots et expressions utilisés au cours de la leçon. Il n'est pas sûr que les élèves-téléspectateurs dans leur majorité aient compris le mot authenticité que l'enseignant a utilisé. De même les mots ou expressions comme entête, formule de politesse auraient mérité d'être amplement expliqués. Certes beaucoup d'élèves ont dû déjà assister au cours sur la lettre qui est l'un des tout premiers de l'année. Cependant les perturbations dans l'enseignement et les longues interruptions font que de nombreux élèves ont sans doute tout oublié. Le cours à la télé s'est déroulé en une vingtaine de minutes. Il est possible que des impératifs de temps aient conduit à opter pour un cours-exposé. En outre on ne peut pas créer à la télé les conditions d'une classe. Cependant les résultats seraient satisfaisants si l'on demandait aux enseignants et autres spécialistes de l'enseignement de faire des suggestions et critiques pour que les cours à la télé s'améliorent et que le maximum d'élèves tire des avantages de ce qui est après tout reste un cours.

■ **DIALA THIÉNY KONATÉ**

Riposte contre le Covid-19 : Une contribution de 15,6 milliards de FCFA de la Banque Mondiale

Un accord de financement d'un montant de 15,60 milliards de FCFA sur le projet de riposte d'urgence à la pandémie de Covid-19 a été signé ce mardi à la Cité administrative, entre le Premier ministre, Dr Boubou Cissé, et le Groupe de la Banque mondiale au Mali, représenté par sa Directrice des Opérations, Mme Soukeyna Kane, a constaté l'AMAP. Le financement qui est composé d'un don de 7,8 milliards FCFA et d'un prêt du même montant, permettra de renforcer la capacité du Gouvernement du Mali dans la gestion de la pandémie à coronavirus et ses conséquences conformément à la Politique nationale de lutte contre la pandémie de COVID-19.

Le Chef du Gouvernement a remercié les autorités du Groupe de la Banque mondiale pour la promptitude avec laquelle l'Institution est intervenue pour soutenir le Gouvernement du Mali dans ses efforts de prévention et de lutte contre la pandémie du COVID-19.

La Directrice des Opérations de la Banque mondiale a déclaré que ce soutien d'urgence

n'est que le début d'un effort plus vaste que le Groupe de la Banque mondiale prévoit de fournir aux pays qu'il finance.

Le projet de riposte d'urgence à la pandémie du Covid-19 vise à faire face à la crise sanitaire sur toute l'étendue du territoire national; grâce notamment à l'amélioration de l'accès aux soins de santé et à la promotion d'une réponse intégrée à la pandémie par le biais du renforcement des moyens de dépistage, de détection et de traitement des patients, ainsi qu'à l'amélioration des capacités des laboratoires et des moyens de veille sanitaire.

Il comprend la réponse urgente au Covid-19, l'augmentation de l'accès aux soins de santé et la gestion de la mise en œuvre et le suivi/évaluation, conformément aux initiatives entreprises par le Gouvernement du Mali et ses Partenaires Techniques et Financiers.

Le projet permettra de renforcer la surveillance, la détection et la gestion des cas à Bamako, dans les régions et les districts sanitaires. Il permettra également de rendre

disponibles 100 cliniques modulaires pour accroître la capacité en lits du Mali et d'augmenter la fourniture d'équipements de protection individuelle.

Il prévoit également, la formation du personnel de santé, l'augmentation de son effectif et l'octroi de primes pour lui permettre d'exercer dans de meilleures conditions. Les structures de santé devant prendre en charge des patients du Covid-19 recevront, elles aussi, une aide financière.

Enfin, les ménages affectés bénéficieront d'un soutien financier, de denrées alimentaires et de produits essentiels pour leur permettre de faire face aux mesures prises pour freiner la propagation de la maladie.

La cérémonie s'est déroulée en présence du ministre de la Santé et des Affaires sociales, Michel Sidibé.

■ KM



Riposte au COVID-19 : Gratuité de l'électricité, de l'eau...

Nous avons promené notre micro pour recueillir les avis de certains de nos compatriotes sur les nouvelles mesures prises par les autorités de la République. Awa Sow : « Le président de la République pris une bonne décision pour soulager les populations en ces temps de crise sanitaire. La décision est bonne, elle a été bien accueillie par les populations mais elle est venue un peu en retard. Déjà des hommes d'Etat soucieux de leurs pays et de leurs populations avaient déjà pris des mesures fortes pour soulager leurs populations. Le président et son gouvernement ont observé un silence de cimetière et avec la pression forte sur les réseaux sociaux et après de nombreuses critiques sur leur stratégie de mobilisation des ressources pour le Covid-19, le président se prononce enfin pour imiter les autres. Au Mali, c'est un constat, on aime beaucoup singer les autres. Ces décisions sociales fortes prises sont à saluer et tard vaut mieux que jamais. Disons merci au président ! »

Singalé Soumaré : « Nous voulons plus que cela. Nous ne sommes plus en mesure de faire correctement nos activités commerciales avec

la fermeture des marchés à 16 h et le couvre-feu. C'est à ces heures généralement que nos clients viennent acheter. Nous faisons de la débrouillardise pour faire vivre nos familles. Pourquoi le président n'a pas pensé aux petits commerçants en nous apportant des appuis pour combler le manque à gagner ? Cependant, nous apprécions hautement les faveurs faites à travers le renoncement aux factures d'eau et d'électricité pour trois mois. Nous lui disons merci mais qu'il sache que nous n'avons ni eau ni électricité. Cette faveur est faite aux nantis ».

Idrissa Kélépily : « Nous disons au président et à son gouvernement que c'est une utopie de vouloir nous donner des cours à distance ou encore à la radio ou à la télévision ou par le Net. Combien sont-ils les élèves qui ont accès à la télé, à la radio ou encore au téléphone. Vraiment nous savons que les temps sont durs pour nos autorités qui ont renoncé à des mois de salaires. Aussi elles ont accordé des faveurs mais elles doivent revoir leurs copies s'agissant de l'école. Les cours à la télé, à la radio et autres est une utopie dans un pays comme le nôtre ».

Siré Sow : « Merci au président IBK pour la sage décision de soulager les Maliens. Donner de l'eau et de l'électricité à son peuple est très bon ; les Maliens souffrent du paiement des factures d'eau et d'électricité. Le renoncement à trois factures c'est peu mais c'est bien. Nous, nous savons que le président a pitié mais les problèmes sont nombreux. IBK peut faire mieux. Les 500 milliards annoncés, il doit beaucoup veiller sinon l'argent risque de sortir par les murs, car il est entouré de responsables qui ne sucent que le sang du peuple. Mais maintenant nous qui avons des prépayés comment ils vont faire » ?

Nanténin Traoré : « Merci à IBK pour avoir pensé au personnel sanitaire et aux forces armées et de sécurité qui travaillent de jour comme de nuit pour soigner les patients et pour faire respecter les mesures prises. Cependant, le président devrait aussi penser aux hommes et femmes des médias qui font la sensibilisation pour faire respecter les mesures barrières édictées ».

Comme on le voit, les populations apprécient dans leur majorité ces mesures sociales mais qu'elles voudraient plus compte tenu de certains aléas pour les gens qui vivent au jour le jour et qui sont tenus de fermer boutique à 16 h sans avoir de quoi bouillir la marmite.

■ GAHEL SOW



Barrières sociales contre Covid-19 : Des mesures préconisées non respectées

L'incidence du Coronavirus nouveau, ou Covid-19, n'est pas une fatalité. Il lui faut toujours trouver une porte d'entrée et, ensuite, des conditions pour prospérer. À cet égard, ceux qui savent ont dégagé des attitudes, des comportements et des mesures de précaution qui permettent à chacun de se protéger et de protéger les autres. Un terme s'est imposé pour le designer : les gestes barrières. Sont-ils respectés au Mali ? La réponse est non pour certains.



L'État et le gouvernement du Mali ont été les premiers à faire preuve de négligence, d'irresponsabilité et de faute grave (de crime même, disent certains) pour

fouler au pied les précautions connues mondialement pour protéger le pays contre la pénétration du virus. Et une fois le loup dans la bergerie c'est-à-dire le Covid-19 dans nos

murs à Bamako, le gouvernement l'a laissé libre de voyager pour le pays profond Kayes d'abord et Koulikoro et Mopti par la suite. En attendant peut-être de gagner le reste du pays.

Ces propos ont besoin d'éclaircissements. Des avions ont ramené au Mali, on l'a appris après coup, des maliens de pays infestés de Coronavirus nouveau les 14 et 17 mars derniers). Un de ces maliens laissé libre d'aller où il veut sera à l'origine d'une contamination avérée. On ne peut pas tracer tout et tous ce que cette personne a touché sur son passage.

Si on n'a pas su pour ces deux dates, tout le Mali a su que le 20 mars, un vendredi saint, un vol d'Air France, en provenance de la France, viendra déverser plus de 300 maliens sur le tarmac et retourner d'où il venait illico presto. Des voix se sont levées avec inquiétude et véhémence pour qu'ils soient mis en quarantaine 14 jours avant de les laisser éventuellement aller chez eux.

Faute simple ou crime qualifié ?

Le gouvernement n'a voulu rien entendre de tout des plaintes et des supplications des leaders politiques et de la société civiles en vue d'isoler ces maliens qui ont le droit de rentrer chez eux, mais aussi le devoir de protéger éventuellement les autres maliens d'un mal qu'ils pourraient ramener avec eux d'un pays



notoirement infesté. Et le gouvernement avait l'obligation d'assumer ses responsabilités en ce sens. Il ne l'a pas fait ! Faute, crièrent certains, crime affirmèrent d'autres. Sûr qu'il y a une irresponsabilité.

Ces passagers pas ordinaires du fameux vol Air France ont pu descendre de l'avion, quitter l'aéroport avec le moyen de leur choix et aller directement de l'aéroport aux destinations de leur choix : dans Bamako et hors de Bamako. Ainsi, le 25 mars, le Mali a pu avoir son premier cas déclaré de malade du Covid-19. On ne peut pas dire qu'on ne savait pas. On savait. Et le pire est que le premier tour des législatives se tiendront quatre jours plus tard. Au milieu des protestations !

C'est le 16 mars que MACRON a tenu son conseil de guerre contre le virus pour adopter certaines mesures. Par exemple, annuler le second tour des municipales. Mimétisme, c'est le 17 mars que notre IBK national tient le même type de conseil de guerre pour singer le président MACRON.

Mais lui, IBK, maintient son premier tour de législatives. Et ces élections furent de l'engrais pour le virus. IBK sortit encore pour dire qu'il maintient son second tour. En jetant des os que les maliens ont jugé méprisant (des promesses appâts qui n'ont pas trompé).

législatives 2020 ont pour fonction objective de booster le virus maléfique et de l'aider à étendre son emprise. IBK en prendra la responsabilité ? Devant qui ? Le peuple ? Mais, c'est une plaisanterie ! Et puis, en plus 30 ans au sommet de l'État, qui a vu « Monsieur je ne savais pas, on ne m'a rien dit » assumer une responsabilité devant le peuple malien ? C'est si MACRON lui demande de stopper qu'il va annuler le second tour des législatives mars-avril 2020 au Mali.

Maintenant que le maléfique virus a été introduit au Mali, qu'il a été mis sur orbite et que le second tour des législatives (19 avril) va lui donner sa vitesse de croisière que IBK va décider de confiner Bamako et de le couper du reste du Mali. C'est seulement maintenant que l'ex Kankeletigui évoque l'éventualité, songe à isoler la capitale Bamako et le séparer totalement du reste du Mali. Il a frôlé le sujet au cours de son adresse à la Nation (un appât pour capturer du poisson électoral) du 10 dernier. Ce sera le médecin après la mort ; et un médecin fumiste.

Faire de Bamako l'île des damnés de la terre



? Une bonne nouvelle pour les terroristes. Car, les va-et-vient des citoyens les gênent beaucoup. Ces mouvements permettent d'alerter et de donner des informations utiles. Mais, seuls, en mouvement et sans témoins en face de nos forces de sécurité et de défense statistique (faute de carburant), les terroristes ne demanderaient que ça.

Enfin, c'étaient là quelques éléments de non-

respect des mesures barrières de la part des gouvernants eux-mêmes. En toute connaissance de cause (et pour des raisons profondes qui nous échappent). Ceci dit, les populations font elles mieux que leur pouvoir en termes de respect des mesures de prévention ?

■ **AMADOU TALL**

Elections législatives maliennes : Un troisième tour pour la CMA ?



Le Gouvernement du Mali envisage-t-il d'organiser des élections législatives spéciales pour certaines localités du Nord du Mali, une sorte de troisième tour ? C'est l'avis du Front pour la Sauvegarde de la Démocratie (FSD) qui vient de publier un communiqué sur un tel projet. Dans ce communiqué, le FSD proteste vigoureusement contre ce qui s'apparente à une mesure discriminatoire par rapport aux autres régions nouvellement créées et qui n'ont pas été prises en compte dans les élections législatives entamées le 29 mars et dont le se-

cond tour est prévu pour le dimanche 19 avril 2019. Pour le FSD, le Gouvernement est en train de jeter les bases de la partition pure et simple du Mali et viole toutes les lois du Mali sur les élections.

Le Front pour la Sauvegarde de la Démocratie est formel : le Gouvernement du Mali projette d'organiser des élections législatives spéciales pour les Régions de Taoudéni et de Ménaka, d'une part, et les Cercles de Almoustrat et de Achibogho, d'autre part. Le FSD en veut pour preuve la « lettre n° 001100/MATD-SG en date

du 9 avril 2020 adressée au président de la CMA », par laquelle « le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation invite à une réunion ayant pour objet l'examen du projet de décision de mise en place des autorités intérimaires et de préparation de l'élection des députés à l'Assemblée nationale dans les régions de Taoudéni et de Ménaka d'une part et dans les cercles de Almoustrat et de Achibogho d'autre part ».

Le Communiqué en date du 13 avril 2020 précise que « Le FSD fait remarquer que la démarche ci-dessus mentionnée du Gouvernement est en contradiction totale avec la Constitution, les décisions de la Cour constitutionnelle et la Loi électorale en vigueur qui fixe non seulement le nombre des députés à l'Assemblée nationale, mais aussi les modalités de renouvellement de cette institution dans son intégralité. Aussi en envisageant l'organisation de l'élection des députés dans les nouvelles régions de Ménaka et de Taoudéni ainsi que dans les cercles de Almoustrat et de Achibogho, à l'exclusion des autres régions nouvellement opérationnalisées par les nominations des gouverneurs, le Gouvernement viole le principe constitutionnel d'égalité des citoyens devant la loi. Il viole également la loi électorale qui dispose que l'Assemblée nationale est intégralement renouvelée ». Et le communiqué de préciser « qu'aucune élection des députés n'est possible dès lors que l'élection des députés en cours est censée se dérouler sur toute l'étendue du territoire nationale ».

On se souvient que des mouvements sociaux avaient eu lieu dans certaines Régions administratives nouvellement créées réclamant leur intégration dans les élections législatives en cours actuellement mais en vain. C'est pourquoi le FSD exprime son étonnement et son indignation devant un tel projet gouvernemental. Ainsi « le FSD dénonce la démarche en cours du gouvernement en ce qu'elle :

- est attentatoire au principe constitutionnel d'égalité des citoyens,
- viole également les dispositions de la loi électorale,
- crée d'autres problèmes politiques et institutionnels, des types différents de citoyens et ainsi les conditions de partition à terme, du Mali.

Le projet d'élections législatives spéciales pour les Régions et Cercles nouvellement créés au Nord porte les germes de la division et est sus-

ceptible de provoquer des remous sociaux dans les Régions et Cercles nouvellement créés au Sud du Pays et pour lesquels le Gouvernement s'est refusé à l'organisation d'élections législatives prétextant de l'inconstitutionnalité des dites élections. En décidant d'organiser des législatives pour les Régions de Taoudéni et Ménaka et les Cercles de Almoustrat et de Achibogho, le Gouvernement du Mali démontre à quel point il est sous l'emprise de la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA), groupe rebelle et sécessionniste qui n'a jamais cessé de dicter sa volonté à IBK depuis la signature, à Bamako, les 15 mai et 20 juin 2015, de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation nationale que beaucoup de Maliens considèrent comme l'acte de la partition du Mali. C'est pourquoi, poursuit le communiqué, « Le FSD ne peut accepter une telle démarche, véritable provocation, qui viole les lois de la République, la Constitution et le principe de l'égalité des citoyens, en appelle au sens de responsabilité du gouvernement afin qu'il abandonne sans délais cette démarche qui porte des germes de futures crises institutionnelles et politiques ».

Le Mali est dans une situation périlleuse depuis l'éclatement de la crise sécuritaire en 2012. Cette crise s'est accentuée au fil des années depuis l'arrivée d'Ibrahim Boubacar Keïta au pouvoir en 2013, à cause de l'absence de débats francs et de concertation entre le pouvoir en place et les partis politiques de l'opposition qui se sentent écartés des grandes décisions politiques concernant la vie de la Nation. On se souvient que les négociations pendant les pourparlers d'Alger entre le Gouvernement et les rebelles se sont déroulées sans qu'IBK ait daigné consulter le peuple malien dont l'avenir est en jeu. Le plus grand défaut d'IBK, disent ses camarades, est qu'il ne supporte pas la contradiction. Cela nous a valu un Accord dont lui-même a reconnu les faiblesses et les imperfections. Malgré ces errements, voilà que le Gouvernement se prépare à organiser des élec-



tions spéciales pour le Nord du Mali en dépit des risques de tensions sociales que cela pourrait engendrer. Au moment où le Coronavirus rend toute chose difficile et compliquée, les Maliens n'ont pas besoin d'une nouvelle crise

qui ne manquera pas de donner lieu à des remous sociaux dont nul ne peut prédire l'ampleur.

■ Diala Thiény Konaté

WESTERN UNION

WU SM

MONEY TRANSFER

Élections législatives 2020 : Faut-il s'indigner des alliances politiques tous azimuts ?

Qu'il vote ou qu'il s'abstienne, le citoyen malien y va toujours de son commentaire croustillant sur le scrutin et sur le comportement de la classe politique. Après le 29 mars, et en attendant la tenue du 2ème tour, nombreuses sont les voix qui crient haro sur les alliances aux mille tournures proposées par les états-majors politiques. Principales cibles des critiques : l'ADÉMA, le RPM et l'URD.

Au risque de perdre momentanément la sympathie des puritains de notre patrie, osons, cette fois-ci, prendre le parti de ne pas prononcer une condamnation irrévocable contre les mouvements politiques.

Voilà pourquoi.

L'Histoire nous enseigne cette double vérité. Premièrement, la pensée politique n'est jamais une affaire immuable. Deuxièmement, la scène politique est rarement le lieu des doux sentiments et des innocentes idées désintéressées. Partout et tout le temps, l'échiquier politique des nations s'est fait de renversements d'équilibre imprévus, de jeux d'alliances inattendus, de retournements d'idéologie insoupçonnés. Ainsi, les adversaires acharnés de naguère peuvent devenir les solides alliés de maintenant; les rivaux de la veille parviennent à être les associés du lendemain. Et, il n'est guère exclu que les vérités et les évidences de 2019 tombent dans la case des archaïsmes aussitôt que 2020 pointe son nez.

Au gré des intérêts et en fonction des calculs électoraux, les rapprochements les plus improbables se créent soudain, puis les partis qu'on croyait à jamais irréconciliables trouvent le génie de s'entendre.

« Alliances », « coalition », « large coalition », « rapprochement », « mariage de raison » ; appelez cela comme vous voulez. L'essentiel n'est-il pas d'arriver à ses fins ?

Or, pour les populations, qui ont un raisonnement fondé en grande partie sur la logique morale, ces alliances traduisent la duplicité de nos politiciens prêts à tout pour accéder aux maroquins du pouvoir. Du coup, les citoyens, stupéfaits par les combinaisons politiques alambiquées et déroutantes qui leur sont pro-

posées, crient très souvent à « l'immoralité », au « double langage », au « reniement idéologique », à « l'arrivisme abject » et à « l'union contre-nature ».

Dans ce procès à charge que la perception populaire tient contre la classe politique, le duo Adema-RPM et aussi l'URD se trouvent au premier rang du banc des accusés. En faisant le choix de s'unir par-ci et de s'opposer par-là, en alimentant des listes communes dans telle circonscription et des listes antagonistes dans

d'autres, en s'engageant dans une guerre de tranchée au plan national tout en s'accommodant localement au cas par cas ; les trois plus grands partis du pays se voient accusés de mener « un double jeu et une course égoïste aux intérêts sur le dos du peuple ».

Au second rang, l'ADP-MALIBA, l'ASMA, YELEMA ou encore le CODEM ne sont guère épargnés par le réquisitoire de la vox populi.

Faut-il donner raison aux millions d'accusateurs populaires et prononcer un verdict sévère contre toutes les formations politiques qui ont participé, lors de ces législatives 2020, à diverses alliances ?

L'affaire n'est pas si simple que cela, pour une raison arithmétique.

En réalité, aucune de nos formations politiques, grande comme petite, ne dispose plus d'un socle solide et constant d'électeurs. Du RPM à l'URD, du PARENA au MPR, nul ne peut se targuer (comme dans les grandes démocraties) d'avoir un électorat qui lui est historiquement



acquis. Si l'Adema pouvait s'en enorgueillir de 1992 à 2005, il s'est par la suite auto-affaîssé à cause des divisions, des défections, de l'absence de leadership et du manque d'efficacité qui ont fini par le miner. Il va sans dire que les votants maliens, déçus par les mensonges, les promesses non tenues et l'incompétence criarde des hommes politiques ont pris l'habitude de changer leurs choix à chaque élection ou presque. Avant-hier Adémiste ou CNIDiste, hier RPMiste, aujourd'hui CODEMiste ou URDiste, demain SADiste ou YELEMAïste ; le citoyen s'est résolu à pratiquer ce qu'il convient d'appeler le vote par rotation.

Dès lors, avec autant de suffrages dispersés, avec l'absentéisme croissant, avec l'image dégradée que traîne la classe politique, il est devenu difficile pour un parti d'être cette force d'attraction irrésistible qui emporte tout dans son sillage. L'illustration nous est encore donnée par les résultats du 1er tour des législatives où beaucoup de formations, lancées seules, ont obtenu des scores bien maigrichons. Exemple : l'Adema en commune III avec 7,41%, le CODEM à Kayes avec 6,83%, YELEMA à Niafunké avec 1,40%, le RPM à Ansongo avec 8,54% etc., etc.

En fait, les alliances tous azimuts sont mal perçues par un nombre considérable de Maliens qui s'en indignent. Et l'on peut s'interroger si elles font bel et bien partie du jeu démocratique. Elles font certes partie de la panoplie des pratiques parfaitement légales dans l'exercice du sport politique. Mais in fine, elles discréditent les acteurs politiques en au-delà la classe politique. Surtout elles infantilisent l'électeur qui finit par s'éloigner des urnes et de la scène politique. C'est une bien triste façon de tricher. Et on ne triche jamais impunément. Le citoyen peut légitimement s'offusquer de l'abus qu'en font peut-être nos professionnels de la politique. Mais, sans vouloir le moins du monde apporter de l'eau au moulin de la classe politique malienne, rappelons ces propos de Jules César « En politique, peu importe le chemin qu'on emprunte, dès lors qu'il mène jusqu'au trône de Rome. » Mais au mépris de la morale et de l'éthique. Ce qui est inacceptable.

■ **Ibrahim Sanogo**

Proclamation des résultats définitifs du premier tour des législatives : La presse privée victime de la rancune tenace de Manassa Danioko

Pour la proclamation des résultats définitifs du scrutin du 29 mars, la présidente en charge de ce travail, Manassa Danioko, a interdit aux journalistes de la presse privée l'accès à la salle d'audience de la Cour constitutionnelle. Un acte assimilable à la discrimination pure et simple à l'égard des soldats de l'information. Ce, devant l'Éternel et les hommes.

Aigrie, rancunière, au soir de sa carrière de magistrat, la présidente de la Cour constitutionnelle, Manassa Danioko s'en prend à la presse privée dans son entièreté. Et cela, pour des raisons qu'elle n'a pas encore extériorisées. Au moment où les structures qui se soucient de la bonne tenue des deux tours des législatives en s'intéressant à la presse dans sa globalité, la présidente de la Cour constitutionnelle vient de jeter le caillou dans le jardin du 4ème pouvoir. Elle l'a acté ce jeudi 9 avril 2020.

Cette provocation a été envisagée par la présidente des 9 sages dans un communiqué en date du 7 avril 2020. Dans ce communiqué de presse amphigourique qui exclut toute la presse privée, elle invite solennellement les présidents des institutions de la République, certains ministres et les candidats au scrutin. En outre, l'Office de radio et télévision du Mali (Ortm) et l'Agence malienne de la publicité (Amap) ont été de la fête. Et la presse privée de briller par son absence.

La rancune de Manassa semble être aiguisée contre la presse. L'on se rappelle, lors de la présidentielle juillet-août 2018, l'accusation portée contre elle. Manassa ne semble pas dire son dernier mot.

Le journaliste Boubacar Yalcouyé de « Le Pays » a révélé qu'elle serait mouillée avec un pot-de-vin de 900 millions de FCFA par le pouvoir pour qu'elle penche la balance de son côté. Ce

qui a donné lieu à une bataille judiciaire. Manassa a-t-elle attendu ce moment très important pour la presse donc pour le Mali pour se venger ? C'est du moins la question que l'on se pose. Le Coronavirus comme faux-fuyant Ecoutez Manassa dans son fameux communiqué discriminatoire qui bafoue en un clin d'œil la liberté dont le journaliste doit jouir dans l'exercice de son métier : « Compte-tenu des mesures prises le 17 mars 2020 par le gouvernement à l'issue de la réunion extraordinaire du Conseil supérieur de la défense nationale et dans le souci du respect du droit à la santé, la Cour précise cependant que l'accès à la salle d'audience sera limité aux seules personnalités invitées et aux médias d'Etat (Ortm et Amap). » C'est cela la teneur du communiqué qui met la presse privée au banc de touche. Sinon le prétexte de Coronavirus est semblable à un faux-fuyant qui ne tient pas debout. Les agents de l'Ortm, l'Amap et des autres organes privés sont les mêmes du fait qu'ils sont tous appelés journalistes ni plus ni moins. L'unité de la presse malienne fait beaucoup penser au grand directeur Salif Sanogo de l'Ortm qui ne fait pas de différence entre les journalistes du même pays.

C'est le lieu de saluer le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Boubacar Alpha Bah dit Bill, qui n'a exclu aucun journaliste pour la lecture des résultats à laquelle il s'est attelé pendant deux tours d'horloge, les mesures préventives étant observées. Pour Manassa Danioko, l'élection des députés et le Covid-19 font bon ménage pour se venger des journalistes, les sentinelles de la démocratie. En tout cas, les hommes de médias remercient Manassa de son mépris pour leur travail.

Manassa sans regret



Elle n'a aucun regret de cet acte qu'elle vient de poser. Et pour cause, avant de rendre le verdict public, Manassa a dit à qui veut l'entendre qu'elle assume sa décision. « Vous vous plaignez de ne pas être invités. On ne vous invitera pas ici », a-t-elle balancé comme vomissure sur la presse privée. Où est passée la sagesse de la présidente des sages ? Cette déclaration de sa part est nulle et non avenue, car elle ne fera aucun effet sur la presse privée qui ne manquera jamais d'invitation pour informer les populations. Et la plupart des cas elle n'en a même pas besoin pour faire son travail. Si Manassa assume la responsabilité de son

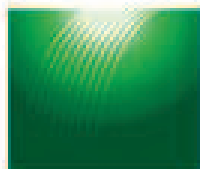
acte en ignorant l'existence de la presse privée et laissant libre cours à sa rancœur, les journalistes aussi doivent montrer qu'ils sont maîtres d'eux-mêmes. Ce n'est pas la peine de polémiquer pour des résultats déjà communiqués par le ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation. La lecture de la Cour constitutionnelle fait quelques corrections seulement.

La fierté des journalistes

Le rôle des journalistes pour des élections apaisées ne souffre d'aucun doute dans ce pays. Les journalistes doivent être fiers de leur travail,

celui de servir la nation malienne. Comme Victor Hugo aimait le dire : « Dieu le veut dans les temps contraires, chacun travaille et chacun sert ». C'est dire que les journalistes de la presse privée travaillent et servent aussi. Aucun propos, acte ou comportement ne les détournera de leur mission indéniablement régalienne. Que Manassa sache que « Tout établissement vient tard et dure peu », selon Jean de La Fontaine dans sa fable "Le Vieillard et les trois jeunes hommes". Ce qui veut dire que les hommes passent et les fonctions restent.

■ Bazoumana KANE



Orabank

un partenaire à votre écoute



Grandir
ensemble
et pour
l'Afrique

Groupe Orabank : Bénin - Burkina - Côte d'Ivoire - Gabon - Guinée - Guinée Bissau - Mali - Mauritanie - Niger - Sénégal - Tchad - Togo

www.orabank.net



Littérature : Cinq conseils de lecture de Fatoumata Keita

Ecrivaine et socio-anthropologue spécialisée en socio-économie du développement, Fatoumata Keita est auteure de nombreuses œuvres, dont Polygamie, gangrène du peuple (Nouvelle, NEA 1998), À toutes les Muses (Poésie, Les éditions du Mandé, 2014), une trilogie (Sous fer, Roman, 2013, Sahélienne / Harmattan, Quand les cauris se taisent, Roman, 2017, Sahélienne et Les mamelles de l'amour, Roman, Sahélienne 2017), Crise sécuritaire et Violences au Nord du Mali (Essai, Sahélienne 2014), J'aimais cet homme qui chantait le fleuve, recueil de poésie (Photos de Michel Calzat).

Elle a été publiée en France parmi les écrivains

de la résistance dans un ouvrage collectif « Guetter l'aurore », aux éditions La passe des vents, portant sur les littératures de résistance de 1944 à 2014. Elle est membre du Parlement des écrivaines francophones et a été intronisée reine Ashanti au Ghana avec la distinction « Honorary Member » de la PAWA (Panafrikan writers association). Épouse Niaré, Fatoumata Keita s'intéresse actuellement à la littérature pour enfants, avec des contes et légendes du terroir illustrés, sous la forme de bandes dessinées. Elle nous conseille quelques ouvrages en cette période « spéciale ».

Pour les enfants

« Biti et Fili », conte illustré, Fatou K, Figuira

Éditions. « Je conseille ce livre parce qu'il enseigne la valeur du pardon et que nous en avons besoin dans ce contexte de crise qui perdure ». « Sadian et Bilissi », conte Illustré, Fatou K, Figuira Éditions. « Je conseille la lecture de ce conte parce qu'il enseigne l'acceptation de la différence dans le vivre ensemble. Nous avons besoin de cette notion dans un contexte de réconciliation et de dialogue interculturel ».

Pour les adultes

« Sira ou les Divas de la capitale », roman de Modibo Touré, Innov Éditions. « Je conseille ce livre parce qu'on a besoin de rêver en ces temps de trouble et d'angoisse causée par l'épidémie de Covid 19 ».

« Silence, on démocratise », du Professeur Issa N'Diaye, et « Tunkaranke », de Ismaila Samba Traoré. « Je conseille ces deux livres parce que ces grandes voix du Mali méritent d'être lues et entendues ».

■ **Fatoumata Maguiraga**



Boris Johnson : Leçons pour les gouvernants africains !



1 . Le Premier Ministre britannique, Boris Johnson, a contracté le coronavirus dans l'exercice de ses fonctions. C'est le LEADERSHIP.

2. Malgré cela, il a continué de s'acquitter de ses fonctions depuis son centre d'auto-isolément. C'est le DÉVOUEMENT.

3. Lorsque sa situation s'est aggravée et qu'il

n'a plus pu continuer, le ministre britannique des Affaires étrangères (Dominic Raab) l'a remplacé. C'est l'ORGANISATION.

4. Il n'a pas été emmené à l'étranger pour y être soigné. C'est le SYSTÈME.

5. Il est soigné à l'hôpital St Thomas à Londres. C'est le PATRIOTISME.

6. L'hôpital St Thomas est un hôpital public où n'importe qui peut entrer et être soigné. C'est l'ÉGALITÉ.

7. Les médias informent constamment le monde de sa santé. C'est la TRANSPARENCE !

8. Le parti d'opposition lui souhaite également prompt guérison car il a fait preuve d'un grand leadership. C'est la FRATERNITÉ.

9. Lorsqu'il a été transféré à l'unité de soins intensifs de l'hôpital, cela n'a pas été fait en secret. C'est la RESPONSABILITÉ.

En conclusion :

Le leadership ne se focalise pas sur le leader. Il s'agit du peuple. Jusqu'à ce que les Africains comprennent cela, ils continueront de gouverner (et d'être gouvernés) plutôt que de diriger (et d'être dirigés).

■ Georges Ausseil

Covid-19 en Chine : Des Africains expulsés, traînent dans les rues



Les étudiants et les commerçants se retrouvent sans abri. Les ressortissants africains en Chine auraient été la cible de discrimination liée aux coronavirus alors que le pays tente de contenir la propagation et d'éviter une deuxième vague.

Selon CNN, les étudiants et les expatriés africains ont été soumis à des tests de dépistage forcés du coronavirus et à une auto-quarantaine de 14 jours malgré leurs antécédents de voyage ou leur absence.

D'autres se retrouvent sans abri car les propriétaires les expulsent et les hôtels les mettent dans la rue.

« Je ne sais pas où je vais dormir ce soir », dit un Ghanéen dans une vidéo, montrant ses bagages jetés dans la rue. « Nous sommes nigériens, ougandais et ghanéens; nous sommes bloqués maintenant. »

■ Georges Ausseil

Belgique : La sénégalaise Fatou Diome, Docteur Honoris causa à l'Université de Liège



Fatou Diome est née en 1968 sur la petite île de Niodior, dans le delta du Saloum, au sud-ouest du Sénégal. Elle est élevée par sa grand-mère. Contrairement à ce qu'exigent les traditions de sa terre natale, elle côtoie les hommes plutôt que d'aller aider les femmes à préparer les repas et assurer les tâches ménagères. Toujours en décalage avec le microcosme de l'île, elle décide d'aller à l'école et apprend le français. Sa grand-mère met un certain temps à accepter le fait qu'elle puisse être éduquée : la petite Fatou doit aller à l'école en cachette jusqu'à ce que son instituteur parvienne à convaincre son aïeule de la laisser poursuivre. Elle se passionne alors pour la littérature francophone.

A treize ans, elle quitte son village pour aller poursuivre ses études dans d'autres villes du Sénégal tout en finançant cette vie nomade par de petits boulots : elle va au lycée de M'bour, travaille comme bonne en Gambie et finit par entamer des études universitaires à Dakar. A ce moment, elle songe à devenir professeur de français, loin de l'idée de quitter son pays natal.

Mais à 22 ans, elle tombe amoureuse d'un Français, se marie et décide de le suivre en

France. Rejetée par la famille de son époux, elle divorce deux ans plus tard et se retrouve en grande difficulté, abandonnée à sa condition d'immigrée sur le territoire français. Pour pouvoir subsister et financer ses études, elle doit faire des ménages pendant six ans, y compris lorsqu'elle peut exercer la fonction de chargée de cours au cours de son DEA, fonction qui lui apporte un revenu insuffisant pour vivre.

En 1994, elle s'installe en Alsace. Elle est étudiante à l'université de Strasbourg où elle termine aujourd'hui son doctorat de lettres modernes sur *Le Voyage, les échanges et la formation dans l'œuvre littéraire et cinématographique de Sembène Ousmane*, tout en donnant des cours.

Elle se consacre également à l'écriture : elle a publié *La Préférence nationale*, un recueil de nouvelles, aux éditions Présence africaine en 2001. *Le Ventre de l'Atlantique* est son premier roman, paru en 2003 aux éditions Anne Carrière.

Son second roman, *Kétala*, paraît en 2006.

La France et l'Afrique forment le cadre de ses œuvres de fiction. Son style est inspiré par l'art

traditionnel de narration, tel qu'il est toujours connu dans l'Afrique contemporaine. Avec ses descriptions précises et authentiques, un humour impitoyable et le langage tranchant, mais nuancé, qui la caractérisent, elle trace un portrait inquiétant des difficultés d'intégration à l'arrivée en France harmonisé par des épisodes entremêlés de nostalgie et d'agrément au souvenir de son enfance au Sénégal. *La Préférence nationale*, recueil de nouvelles, édition Présence Africaine, 2001

Le Ventre de l'Atlantique, roman, éditions Anne Carrière, 2003 – éditions Le Livre de Poche 30239

Les Loups de l'Atlantique, nouvelles, 2002 – Dans le recueil : *Étonnants Voyageurs. Nouvelles Voix d'Afrique*.

Kétala, roman, 2006, Éditions Flammarion ; *Inassouviés, nos vies*, roman, 2008, Editions Flammarion

Le vieil homme sur la barque, récit (illustrations de Titouan Lamazou), *Naïve*, 2010 ; *Celles qui attendent*, roman, 2010, Éditions Flammarion

Mauve, récit, 2010, Éditions Flammarion
Impossible de grandir, roman, 2013, Editions Flammarion

Ivan Rakitic à Mundo Deportivo : “Dans le football, vous devez accepter des choses que vous ne comprenez pas qui peuvent arriver”

Ivan Rakitic a passé en revue son étrange saison dans une interview avec 'Mundo Deportivo' dans laquelle il a parlé de confinement et a reconnu qu'il n'était pas très bien traité au début de la saison.

S'il y a quelqu'un à Barcelone qui n'oubliera pas la saison 2019-2020, c'est Ivan Rakitic. Le Croate est passé de presque tous les matchs avec Valverde à l'oubli de la saison suivante. Après son départ et l'arrivée de Quique Setién, Rakitic a retrouvé un certain protagonisme, mais jamais autant qu'auparavant.

Alors que des rumeurs ont commencé à tourbillonner sur un éventuel départ vers le FC Séville, le milieu de terrain a parlé au "Mundo Deportivo" alors que les mesures de confinement se poursuivent et analysé son début de saison compliqué.

“J'ai eu une première partie de saison très étrange, très inconfortable et surprenante pour moi, mais à partir de là, je dois apprendre plusieurs choses et aller en s'améliorant. Parfois, il arrive des choses que vous ne comprenez pas, mais vous devez les accepter”, a déclaré le milieu de terrain des Balkans.

“Les gens à qui j'ai parlé n'ont pas non plus été en mesure de me donner d'explication ou quoi que ce soit de concret. Tout le monde me dit que dans le football, il se passe des choses que vous ne comprenez pas, que vous devez aller de l'avant. Qu'est-ce qui m'a fait le plus mal ne jouait pas ou ne jouait pas, mais la façon dont cela s'est passé. Vous ne pouvez pas être au même endroit même si vous le souhaitez s'ils veulent un autre joueur”, a souligné Rakitic.

Le joueur de Barcelone a admis qu'il n'avait aucune trace de l'équipe voulant qu'il parte: “S'ils voulaient que j'aille dans une autre équipe, peu importe où, j'aurais aimé qu'ils me le disent. Vous avez une idée, mais si ça ne marche pas, j'ai prouvé au cours des cinq dernières années que je pouvais toujours compter sur moi. J'ai certainement fait beaucoup de faveurs aux coéquipiers et aux entraîneurs, et



j'ai montré que je peux toujours compter, et si c'était la raison, cela ferait encore plus mal.” Valverde a cessé de compter sur lui du jour au lendemain, même s'il est également vrai que Sergio Busquets a eu moins de temps de jeu et a dû céder la place à Frenkie de Jong. Rakitic a analysé le changement de manager vécu par le Barça, déclarant que cela a été difficile pour toutes les personnes impliquées: “J'ai fait une chute mentalement, mais je voulais travailler dur, donner le meilleur de moi-même, être près des compagnons et du corps technique. Un autre coach arrive et arrive avec de nouvelles idées, une autre façon de communiquer ... mais la mienne n'a pas changé du tout car j'ai toujours voulu donner le meilleur de moi. La transition n'a pas été facile, ni pour l'équipe ni pour l'entraîneur, mais je pense qu'en ce moment nous l'avons très bien adapté et nous avançons et il était dommage que nous devions arrêter.”

Le Croate a nié avoir commencé à contacter des équipes, bien qu'il ait avoué son souhait de rejouer à Séville: “J'ai une affection particulière pour Séville, mais directement en ville, j'ai ma famille là-bas. J'ai toujours dit que ce serait un grand rêve de porter à nouveau cette chemise, tout le monde le sait, mais ce n'est pas seulement ma décision, si je le veux ou non, il y a plus de choses derrière. Monchi et tout le monde à Séville ont mon téléphone, ils ne m'ont pas encore appelé.” Pour conclure, en plus de remercier le personnel de santé, Rakitic a envoyé un message au club: “Je ne suis pas un sac de pommes de terre avec quoi faire. S'il est là, je serais ravi, sinon, j'irai où je déciderai, pas là où quelqu'un d'autre décide. Je n'ai pas aimé le comportement envers moi et je suis assez clair à ce sujet. C'est la chose la plus importante.”



Bélier (21 mars - 19 avril)

Qui a dit que votre potentiel travail était à son plus bas niveau ? Aujourd'hui cher Bélier, vous prouvez aux plus paresseux que le travail c'est la santé, belle leçon ! En effet, vous êtes heureux en bossant, et en plus, c'est communicatif.

Votre budget est à la hausse. Vous pouvez d'avance vous réjouir cher ami Bélier, vos finances se portent bien, pour ne pas dire très bien. Une belle constance vous emmène sur des chemins dégagés, vous pouvez commencer à placer votre argent.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Vous faites preuve de franchise au travail, et ça porte ses fruits ! Vous parvenez à convaincre vos collègues et à imposer vos idées facilement. Le dialogue est favorisé par Mercure, qui apporte une grande facilité à vous exprimer. Votre sérieux fait mouche.

La bonne gestion de votre porte-monnaie est indéniable. De plus, en ce moment, le maître de votre signe étant dans la maison des finances, l'argent n'est pas un problème ! Tout le monde ne peut pas en dire autant, soyez-en conscient, la chance vous sourit.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Vous vous sentirez un peu dans le creux de la vague. Rien de grave, juste les influx du Soleil qui vous décourageront devant l'ampleur du travail que vous devrez fournir. Vous n'aurez pas le cœur à l'ouvrage, mais vos compétences seront incontestables.

La conjonction Lune/Jupiter dans votre secteur argent sera de bon conseil et vous montrera comment vivre au mieux avec vos moyens, en profitant de plans malins. Elle soufflera de la bienveillance à votre banquier si vous lui demandez une faveur.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

On vous propose des idées, vous ne les prenez pas en compte, vous préférez agir selon vos envies, sauf que vous faites un travail d'équipe, et que le but est d'écouter les avis et les opinions des personnes qui collaborent avec vous. Vous êtes bien décidé à récupérer l'argent que l'on vous doit. Vous avez assez attendu, votre patience a ses limites. La bonne nouvelle, c'est que vous encaissez ! Ce qui est sûr, c'est que vous réfléchirez à deux fois avant de rejouer le généreux.



Lion (22 juillet - 23 août)

Il se peut que votre journée de travail soit chargée, entre les nombreux clients et les insatisfaits, à tout moment, vous pourrez avoir envie de rentrer chez vous. L'ambiance est un peu tendue, vous vous languissez de prendre une longue pause.

Prendre des risques financiers, pourquoi pas, mais mieux vaut réfléchir avant d'agir. Les rentrées d'argent sont irrégulières, vous avez des frais fixes à honorer, et de la difficulté à trouver un équilibre, mais la patience paye toujours.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Vous parvenez tant bien que mal à vous raisonner, et les relations restent cordiales, sans plus ! Votre dévouement est bien là, c'est ce qui compte à vos yeux. Vos collègues peuvent toujours compter sur votre engagement, quoi qu'il arrive, c'est votre force.

Vous subissez encore aujourd'hui l'aspect négatif Soleil/Jupiter, qui pousse à une générosité démesurée. Restez vigilant, ce transit peut se montrer redoutable et amplifier un comportement excessif en tout genre. Retrouvez votre discrétion naturelle.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

En mission dans un secteur qui vous parlera aussi de motivation, Saturne vous apportera courage et confiance. Et ce ne sera pas de trop face au programme qui vous attendra. Votre agenda affichera complet et vos heures de bureau seront insuffisantes.

Faites attention aux turbulences. Uranus pourrait vous pousser à prendre des risques sans penser aux conséquences financières. Vénus en Gémeaux vous incitera aux achats plaisir. Vous ne compterez pas, alors que vous le devriez, du moins un minimum.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Prévoyez une bonne dose de caféine et des sucreries pour vous maintenir en forme, car la journée risque d'être chargée. En échange, vous recevez des retours gratifiants et des compliments très encourageants. On vous propose un poste à responsabilités.

Il n'y a pas de miracle, votre gestion doit être adaptée à vos besoins et surtout à vos moyens. Si vous dépassez les limites du raisonnable, la situation va devenir plus compliquée. Pour aujourd'hui, vos finances se stabilisent, il faut que ça dure.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Si vous avez un projet sur le point d'aboutir, que vous ne comptez pas les heures de présence, vous serez automatiquement récompensé de vos efforts. Cependant, des doutes peuvent vous ralentir, relâchez la pression. Respirez, tout va bien.

Financièrement, l'horizon se dégage petit à petit. Rien ne vous empêche de suivre votre instinct, mais les planètes sont formelles, pour vous tout se règle en temps et en heure. C'est le moment de penser à l'avenir, commencez à épargner.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Heureusement, vous parvenez à contrôler correctement votre attitude auprès de vos collaborateurs. Vous ne souhaitez pas que vos collègues vous voient ainsi, et vous arrivez à vous montrer cordial. C'est le principal pour vous, votre travail est primordial.

Vos méthodes convaincantes s'avèrent efficaces, vous gérez parfaitement les questions financières. Vous faites preuve d'une belle clairvoyance qui améliore beaucoup votre situation. L'esprit est vif, et les réactions justifiées. Vous avez tout bon !



Verseau (20 janvier - 19 février)

Vous donnerez l'impression de prendre des décisions professionnelles à brûle-pourpoint, alors qu'elles seront réfléchies. Il y aura déjà un moment que vous les aurez élaborées, mais vous n'en aurez jamais parlé, attendant qu'elles soient finalisées.

Vous serez heureux, mais surpris de ce cadeau, car cela ne sera pas votre anniversaire. Ce parent vous gâtera en vous allouant une somme d'argent plutôt que de vous offrir un objet pour que vous en disposiez suivant vos besoins ou pour vous faire plaisir.



Poisson (19 février - 21 mars)

Vous en avez assez de subir les foudres de votre patron, votre travail ne vous motive plus ou ne vous plaît plus ? Vous avez des décisions à prendre, c'est aujourd'hui ou jamais. Faites-vous confiance. Les astres jouent les protecteurs. Si vous êtes en affaires, vous profitez d'un petit ralentissement (heureusement de courte durée), acheter ou vendre un bien immobilier, les astres vous conseillent d'attendre. Vous aurez les moyens d'agir en temps voulu. Inutile de vous précipiter.

UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales



BDU - BF
BURKINA FASO



BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE



BDM FRANCE
FRANCE



BDU
BANCO DA UNIÃO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

www.bdm-sa.com

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



BDM SA